

NOUS AVONS REÇU

451,50 €

DE COMPLÉMENT D'INTÉRESSEMENT

N'oubliez pas d'aller sur Natixis



CELA TOMBE À POINT... (MERCI PATRON) POUR COMPENSER NOS HEURES DE GRÈVES DU 15 SEPTEMBRE 2026 !

LE TARIF AGENT N'EST PAS UN PRIVILÈGE !

Le tarif agent est un droit statutaire issu de la loi de 1946.

Bien qu'il soit appelé "avantage en nature", il n'en est pas un, il constitue un élément de notre rémunération,

Il concerne l'ensemble des **agents** et des **retraités**, quels que soient leur fonction et leur niveau de responsabilité.

80 ANS DU STATUT : À NOUS DE LE DÉFENDRE !

En 1946, il représentait une conquête sociale majeure pour les énergéticiens.

En 2026, il doit continuer à protéger les agents et à garantir leurs droits.

Compter sur les autres pour défendre nos acquis ne suffira pas !

CHACUN A UN RÔLE À JOUER :

- ✓ En participant à la grève.
- ✓ En étant présent aux rassemblements.
- ✓ En affichant son soutien à la mobilisation.
- ✓ En faisant entendre sa voix.
- ✓ En faisant 8 heures de grève.



Plus nous serons nombreux, plus le message sera clair.



LE 15 SEPTEMBRE, PAS DE SPECTATEURS ! TOUS ACTEURS ! TOUS EN GRÈVE ! TOUS MOBILISÉS !